

ARS-PDL/DOSA/DPPA/24-2023/72

N° DEPARTEMENT : 23/7889 du 14 NOV. 2023

ARRÊTÉ portant autorisation d'un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA)
de 12 places à l'EHPAD Les Fresnes - Les Châtaigniers à FRESNAY-SUR-SARTHE
géré par l'EHPAD Les Fresnes - Les Châtaigniers

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ
DES PAYS DE LA LOIRE**

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SARTHE

- VU** le code de la santé publique;
- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** le code de l'action sociale et des familles;
- VU** le code de la sécurité sociale ;
- VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU** le décret du 15 février 2023 portant nomination de Monsieur Jérôme JUMEL en qualité de Directeur général de l'ARS des Pays de la Loire, à compter du 27 février 2023 ;
- VU** l'arrêté N°ARS-PDL/DG/2023-007 du 27 février 2023 portant délégation de signature à Monsieur Florent POUGET, Directeur de l'offre de santé et en faveur de l'autonomie ;
- VU** l'arrêté N°ARS-PDL/DAS/DAMS-PA/R53-2016/72 et N°17/8733 du Président du Conseil départemental de la Sarthe portant renouvellement d'autorisation de l'EHPAD Les Fresnes - Les Châtaigniers à FRESNAY-SUR-SARTHE géré par l'EHPAD Les Fresnes - Les Châtaigniers ;
- VU** l'appel à candidatures lancé par l'ARS des Pays de la Loire le 27 juillet 2022 portant création de vingt-sept nouveaux Pôles d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) de 12 places en Région Pays de la Loire ;
- VU** le dossier déposé par le gestionnaire de l'EHPAD Les Fresnes - Les Châtaigniers à FRESNAY-SUR-SARTHE dans le cadre de l'appel à candidatures ;
- VU** le courrier de notification de l'ARS en date du 1^{er} décembre 2022 ;
- CONSIDÉRANT** que le dossier déposé a répondu à l'ensemble des critères d'éligibilité définis par le cahier des charges de l'appel à candidatures ;
- SUR** proposition du Directeur de l'offre de santé et en faveur de l'autonomie de l'Agence régionale de santé ;
- SUR** proposition du Directeur général des Services du Département de la Sarthe ;

ARRETEMENT

Article 1 : L'autorisation d'un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) de 12 places est accordée à l'EHPAD Les Fresnes - Les Châtaigniers à FRESNAY-SUR-SARTHE géré par l'EHPAD Les Fresnes - Les Châtaigniers à FRESNAY-SUR-SARTHE.

Article 2 : Les caractéristiques de l'établissement sont répertoriées dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) comme suit :

N° FINESS entité juridique	720000835
Dénomination	EHPAD Les Fresnes - Les Châtaigniers
Adresse	43 rue de Spilsby – 72130 FRESNAY-SUR-SARTHE
Statut juridique	21
Numéro SIREN	267200236

N° FINESS entité géographique	720002088
Dénomination	EHPAD Les Fresnes - Les Châtaigniers
Adresse	43 rue de Spilsby – 72130 FRESNAY-SUR-SARTHE
code catégorie établissement	500
Numéro SIRET	26720023600011
mode fixation des tarifs	45

Hébergement permanent personnes âgées dépendantes

code discipline d'équipement	924
code mode de fonctionnement	11
code clientèle	711
capacité autorisée	135 places

Hébergement temporaire

code discipline d'équipement	657
code mode de fonctionnement	11
code clientèle	711
capacité autorisée	3 places

Pôle d'Activités et de Soins Adaptés

code discipline d'équipement	961
code mode de fonctionnement	21
code clientèle	436
capacité autorisée	12 places

Article 3 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement devra être porté à la connaissance des autorités administratives compétentes selon l'article L.313-1 du code de l'action sociales et des familles.

Article 4 : Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté ou de sa publication, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5 : Le Directeur de l'offre de santé et en faveur de l'autonomie, le Directeur général des Services du département de la Sarthe, le président de l'organisme gestionnaire de l'établissement concerné, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Pays de la Loire et de la préfecture de la Sarthe ainsi qu'au recueil des actes administratifs du Département de la Sarthe.

Fait le **18 OCT. 2023**

Pour le Directeur général de l'agence régionale
de santé
et par délégation


Florent POUGET
Directeur
Direction de l'Offre de Santé
et en faveur de l'Autonomie

Le Président du Conseil Départemental
de la Sarthe


Dominique LE MÈNER

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception au contrôle de légalité le :
et de sa publication ou notification le : **14 NOV. 2023**